

## ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 520

Occupation du domaine public,  
Interdiction de circulation,

Du lundi 15 Décembre 2025,  
Au mercredi 17 Décembre 2025,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'en raison de travaux de pose de la nouvelle passerelle, par l'entreprise **MARCANTERRA** pour le compte de la **CCSSO**, il est nécessaire d'occuper le domaine public et d'interdire la circulation au droit de l'Avenue Etienne Audibert.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **MARCANTERRA** pour le compte du **CCSSO**, au droit du chantier Avenue Etienne Audibert, du lundi 15 Décembre 2025 au mercredi 17 Décembre 2025.

**Article 2 :** La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, au droit du chantier Avenue Etienne Audibert, du lundi 15 Décembre 2025 au mercredi 17 Décembre 2025.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 4 :** Toute la sécurité et le balisage seront mis en place par l'entreprise, pour la protection des passants et des usagers de la route.

**Article 5 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerrier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 26 NOV. 2025

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délegation  
**Daniel GUEDRAS**  
4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

